

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 MARS 2021

Présents : Mmes SOUCHA Lydia, SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, LEFORT Dominique et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusés :

Absent :

Convocation du 26/02/2021

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 15 janvier 2021
- Sécurisation Rue Principale (commission du 9 février 2021 et réunion du 26 février 2021 avec le Département du Doubs et le cabinet d'études)
- EAU - présentation du projet
- Forêt - Pastoralisme (commission du 1^{er} mars 2021)
- label RAMSAR (zones humides)
- Abrogation du règlement de lotissement du Grand Pré
- Hangar communal des attelages des 2 lacs
- Subventions aux associations
- Affaires diverses
 - nettoyage du village avec l'association Les Aigles
 - divers

Monsieur le maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délégations consenties au maire, complément de la délibération du 12 juin 2020
 - Compétence Mobilité
- Accord du conseil

1 - Approbation Compte-Rendu du 15 janvier 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Sécurisation rue principale

La commission voirie a étudié les différentes possibilités avant une rencontre avec le cabinet d'études, le STA et les services du Conseil Départemental.

Le conseil avait évoqué la possibilité d'enfouir les réseaux rue principale : le projet s'éleverait à 273 720 € (part communale). Le Conseil n'est pas favorable à poursuivre ce projet.

Plusieurs plans et projets sont présentés : plateaux surélevés, trottoirs, rétrécissement, chicanes, ilot central, feux tricolores...). En fonction des avis de chacun, de nouvelles

propositions seront faites et des estimations financières seront réalisées par le cabinet d'études.

Présentation de l'offre de maîtrise d'œuvre (JDDBE) qui avait déjà réalisé le projet en 2015. Les travaux sont estimés à 200 000 € HT pour la tranche ferme avec une tranche optionnelle de 150 000 €.

Les coûts de maîtrise d'œuvre s'élèveraient à 11 600 € pour la tranche ferme et 2 000 € pour la tranche optionnelle. Accord du conseil pour signer cette offre.

La commune peut espérer 25 % de subventions sur les travaux.

Il est envisagé le déplacement de l'arrêt de bus du Grand Malpas près de la mairie. Cela permettra d'éviter ou limiter le déplacement des enfants le long de la rue principale. Ils pourraient se déplacer rue des charrières. Il sera possible de construire un abri également utilisé par les enfants de l'école de Labergement-Ste-Marie étant donné que le bus passe désormais rue des charrières.

3 - EAU - Présentation du projet

Il est évoqué le projet de La Planée de réaliser un bouclage et de se relier au réseau d'eau de Malpas.

Naldéo a rendu son analyse pour les travaux rue du puits, rue de l'Eglise et rue des Fayeux.

La tranche ferme concerne la rue du puits pour 56 576.30 € HT;

Une tranche conditionnelle concerne la rue de l'Eglise et rue des Fayeux pour un montant de 161 801.60 € HT et une autre pour le raccordement au réseau d'eau de La Planée pour 70 111 € HT.

A cela doit s'ajouter le coût des études et de la maîtrise d'œuvre, soit un total de 328 679 € HT subventionnés à hauteur de 45 % environ.

Le Conseil décide de faire réaliser les travaux de la rue du puits en 2021 et d'attendre de voir avec la commune de La Planée ce qu'elle envisage de faire avant d'engager les travaux du Petit Malpas.

Des dossiers de demandes de subvention seront déposés auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

4 - Forêt - Pastoralisme

Le budget 2021 a été présenté par l'ONF.

Pour les travaux sylvicoles parcelle 23 et 24, des devis seront demandés à l'ONF, Romain Girod et Simon Viennet.

Les parcelles 2 et 13 seront exploitées en 2021.

La commission pastoralisme s'est réunie lundi 1^{er} mars pour échanger sur le projet en tant que commission environnement pour le suivi des travaux. Un programme de travaux sera mis au point.

5 - Label RAMSAR

La commune a reçu un certificat pour les Tourbières et Lacs et Montagnes Jurassienne désignée Zone humide d'importance internationale.

6 - Abrogation du règlement de lotissement du Grand Pré

Le règlement actuel du lotissement interdit la construction d'annexes. Il a été demandé par une majorité des propriétaires d'abroger ce règlement. Le conseil valide cette abrogation, qui sera transmise à la DDT.

7 - Hangar communal de l'Attelage des deux lacs

Le liquidateur judiciaire demande à la commune si elle souhaite acquérir ce hangar. Le Conseil décide de proposer la somme de 2000 €.

8 - Subventions aux associations

La commune a reçu deux nouvelles demandes par rapport à 2020 (Banque alimentaire et Croix Rouge). Le conseil décide de maintenir les mêmes montants, aux mêmes associations qu'en 2020.

9 - Compétence Mobilité

La CCLMHD a pris le compétence Mobilité pour éviter qu'elle ne revienne à la Région Bourgogne Franche-Comté. Les transports scolaires resteront du ressort de la Région. Le Conseil valide cette prise de compétence.

10 - Délégations consenties au maire

En complément de la délibération du 12 juin 2020, le Conseil décide de donner au maire la possibilité de signer, sans délibération de conseil, les devis à hauteur de 5 000 €.

11 - Affaires diverses

- La commune sera soumise à obligation d'acquérir un défibrillateur. La commune du Brey-Maison du Bois propose une commande groupée. Le conseil valide le principe de cette acquisition.
- SYDED : concernant l'achat groupé pour les installations de chauffage et de climatisation, peu de communes ont adhéré. Cette adhésion s'élève à 135 € et 50 € /an/bâtiment.
- Terrain de jeux : Thierry doit modifier l'emplacement des jeux sur ressorts. A voir pour planter un arbre et aménager l'espace avec un banc. Des arbres fruitiers, des tables et des bancs seront installés à proximité de l'Eglise. Voir avec la commission Vie Communale et Associative.
- Une commande de nouveaux panneaux sera passée pour l'ensemble du village.
- Nettoyage du village prévu par l'Association Les Aigles fin mars, début avril 2021, en fonction des exigences sanitaires. La commune s'associera à l'association pour cette journée.

Séance levée à 22 h 45.

Malpas, le 8 mars 2021

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

